

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 septembre 2025

DCM : N° 2025-09-04

OBJET : GITE – ASC DU PLATEAU DE TARCENAY – AIDE A L'INVESTISSEMENT

**L'an deux mil vingt-cinq
Le seize septembre**

Envoyé en préfecture le 22/09/2025

Reçu en préfecture le 22/09/2025

Publié le

ID : 025-200082758-20250916-2025_09_04-DE



NOTA : Compte-rendu
de cette délibération affiché
le 19/09/2025
Convocation du Conseil du
11/09/2025

Membres en exercice : 18
Membres présents : 16
Ayant pris part au
vote : 17
Ayant donné
procuration : 1

Résultat du vote :

Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. Maxime GROSHENRY, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : M. Maxime GROSHENRY, M. Nicolas DEMOLY, M. Christophe FAIVRE-PIERRET, Mme Anne HENRY, M. Patrice PRETOT, M. Michel DARTEVEL, Mme Mireille PICARD, Mme Laurence JACQUIER, Mme Nathalie LAURENT, Mme Bénédicte CHARITE, Mme Corinne BERTRAND, M. Ghislain VICAIRE, M. David BOILLIN, M. Pierre CLAUSSE, M. Emmanuel LACOMBE, M. David HUMBERT

Absents ayant donné pouvoir : Mme Isabelle GAINET, excusée, pouvoir à M. Patrice PRETOT ;

Absents excusés : Mme Christina MARCHAND,

Secrétaire de séance : En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : Mme Laurence JACQUIER a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire qu'elle a acceptées.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est propriétaire du bâtiment où est situé le gîte dont la gestion est faite par des bénévoles de l'association « ASC du Plateau de Tarcenay ».

Afin de rénover les espaces de couchage de ce gîte, l'ASC du Plateau de Tarcenay propose d'être associée à cette rénovation en apportant une aide financière de 4 500.00 €.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité (un titre sera émis au nom de l'ASC du Plateau de Tarcenay sur le budget 2025).

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Vote à majorité : 17 pour, 0 contre, 0 abstention

Le Maire,
Maxime GROSHENRY

